

APPUI DES COOPERATIVES DE CACAO AUX COGES DES VILLAGES DE SOTO ET GBAPET A GRABO SOUS-PREFECTURE (SUD-UEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

Zou Rosine Affoué MATHILDE

Doctorante, Institut de Géographie Tropicale (IGT)
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody

Email : rosiaffoue@gmail.com

Résumé

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires est un outil de gouvernance qui vise à améliorer l'école en soutenant le dialogue entre les parents, les élèves, les enseignants et la communauté. En Côte d'Ivoire, la création des COGES est régie par le décret n°95-26 du 20 janvier 1995 qui a institué les COGES suivi du décret n°2012-488 du 7 juin 2012. Ce décret a pour objet de déterminer les attributions, l'organisation et le fonctionnement des COGES dans les établissements publics (enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel). L'étude est donc axée sur la protection de l'enfant et la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR). L'objectif de cette étude est de montrer les actions menées par les coopératives de cacao dans la mise en place des activités COGES de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation et du développement communautaire. Pour atteindre cet objectif, l'étude s'est basée sur deux techniques à savoir, la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Par cette démarche méthodologique, il en résulte que les coopératives de cacao distribuent des kits scolaires aux meilleurs élèves et financent aussi les projets COGES. Mais parfois, celles-ci sont limitées dans leurs actions. Ceci est due à la mauvaise gestion de leurs ressources et l'inégale répartition dans leurs œuvres sociales. Aussi, l'absence de celles-ci dans l'éducation des enfants. De ce fait, les coopératives mettent en place un comité de protection de l'enfant et de soutien aux COGES.

Mots clés : Cacao, COGES, Coopératives, Education, Grabo.

Abstract

The School Management Committee is a governance tool that aims to improve schools by fostering dialogue between parents, students, teachers, and the community. In Côte d'Ivoire, the creation of COGES is governed by Decree No. 95-26 of January 20, 1995, which established them, followed by Decree No. 2012-488 of June 7, 2012. This decree defines the responsibilities, organization, and operation of COGES in public schools (preschool, primary, general secondary, technical, and vocational education). This study therefore focuses on child protection and the implementation of income-generating activities (IGAs). The objective of this study is to demonstrate the actions undertaken by cocoa cooperatives in establishing COGES activities in Soto and Gbapet (Grabo Sub-Prefecture) within the framework of improving the quality of education and community development. To achieve this objective, the study relied on two techniques: documentary research and fieldwork. This methodological approach revealed that cocoa cooperatives distribute school kits to top students and also fund school management committee (COGES) projects. However, their activities are sometimes limited. This is due to poor resource management and unequal distribution across their social programs, as well as the lack of such support in children's education. Consequently, the cooperatives are establishing a child protection committee and supporting the COGES.

Keywords : Cocoa, COGES, Cooperatives, Education, Grabo.

INTRODUCTION

Au niveau de l'organisation générale du secteur de l'éducation, à l'instar des autres pays francophones de la sous-région ouest-africaine, le système éducatif de Côte d'Ivoire est fondé sur le modèle hérité de l'époque coloniale. Il comprend : l'enseignement préscolaire ; primaire ; secondaire général dont le premier cycle constitue avec le primaire, l'éducation de base ; l'enseignement technique et la formation professionnelle ; l'enseignement supérieur ; l'alphabétisation et l'éducation des adultes (Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base, 1999, p. 7). Ainsi, ce système éducatif ivoirien a connu des innovations réussies. En 1992, dans le cadre du PVRH (Programme de Valorisation des Ressources Humaines) va naître le projet « Ecoles-témoins ». Ce projet a concerné toutes les couches sociales. C'est ainsi que les parents d'élèves et les communautés villageoises se sont impliquées dans le fonctionnement de l'école. Par ailleurs, dans le cadre de la qualité de l'éducation, le système éducatif ivoirien a mis en place de dispositions pour corriger les faiblesses identifiées et impliquer d'avantage les parents dans la gestion des problèmes à l'école comme suggéré par la composition du bureau des Comités de Gestion (COGES) qui vont remplacer les Conseils d'école. En effet, par la prise du décret n°95-96 du 20 janvier 1995 et la loi n°95-696 du 7 septembre relative à l'enseignement, l'Etat ivoirien a fait le choix de la gestion participative de l'école avec l'implication de l'ensemble des acteurs à travers les COGES. Il s'agissait pour l'Etat de donner la possibilité à toutes les entités ayant un lien avec l'éducation, d'intervenir pour améliorer le cadre et les conditions d'apprentissage des enfants. Alors, l'importance de la gestion participative de l'école engagée par l'Etat, s'est renforcée par la prise du décret n°2020-997 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n°2012-488 du 07 juin 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des COGES JICA, (2023, p. 4). Les COGES institués dans les établissements publics d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel sont responsables de la promotion, de l'entretien et de l'intégration des établissements tout en gérant les ressources financières Antoine MIAN, (2012, p. 7). Ainsi, le COGES est l'organe d'administration et de gestion de l'école. Il est constitué des membres de la communauté, des acteurs et des partenaires agissant à l'école au plan administratif, pédagogique, financier et matériel. Par ailleurs, le soutien financier des COGES en Côte d'Ivoire provient principalement de l'État, avec un budget alloué en 2025 de plus de 18 milliards de FCFA. Les subventions sont réparties selon l'effectif des élèves, puis des montants forfaitaires sont attribués aux établissements à faible effectif. Aussi, pour permettre aux COGES d'assurer leurs missions, l'Etat leur alloue une subvention annuelle. A cet effet, pour l'exercice 2021, cette subvention s'élève à 1.550.000.000 FCFA contre 1.300.000.000 FCFA

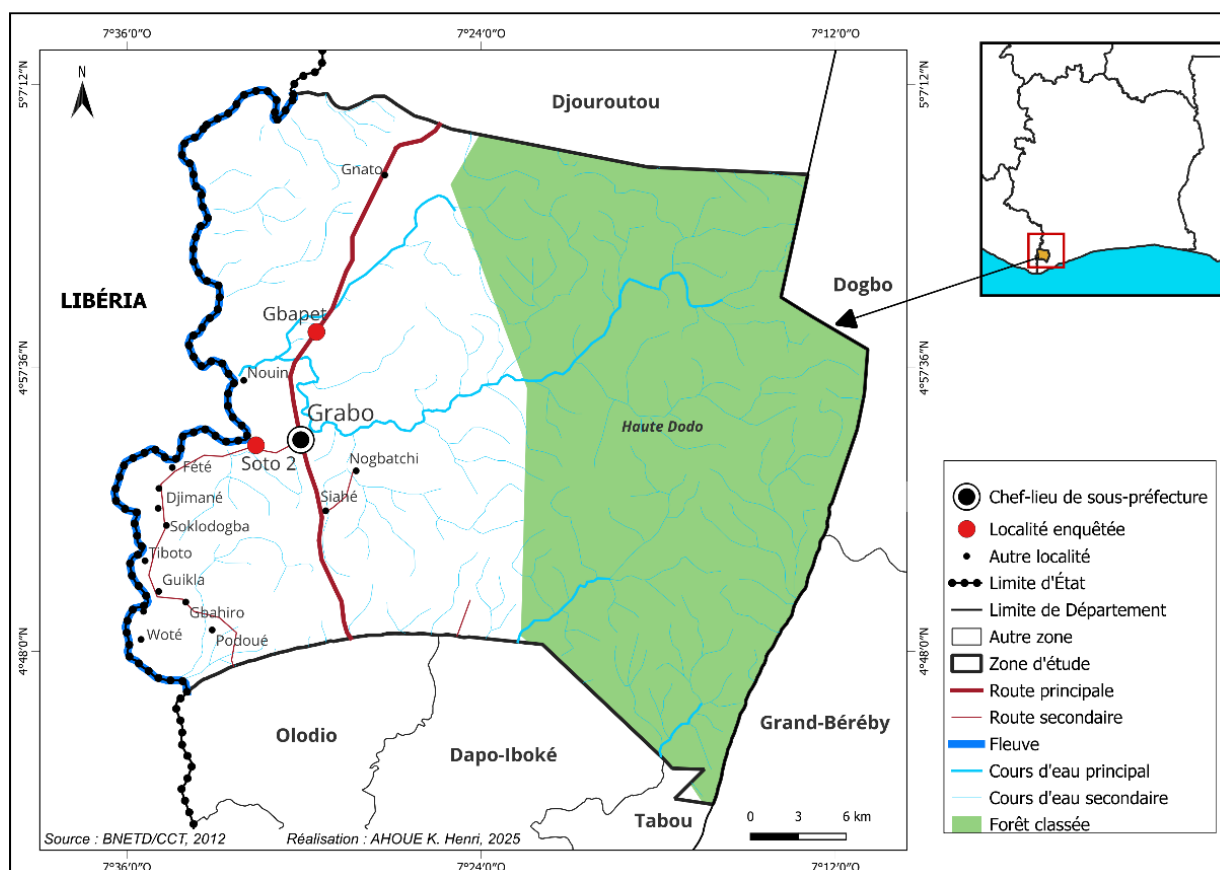
en 2020 (Projet de loi finances portant budget de l'Etat pour l'année 2021). Toutefois, d'autres formes de soutien peuvent être mobilisées par les COGES, notamment, la participation de la communauté et des coopératives de cacao pour le bon fonctionnement de ceux-ci. En effet, le soutien de ces coopératives s'inscrit dans un contexte de partenariat avec les Chocolatiers (Mondelez, Bloomer, Barry Callebaut, Cargill, Cémoi, etc.) qui s'intéressent au volet social. C'est l'exemple de Mondelez, dont son objectif à travers le projet « Cocolife » est de signer des partenariats avec les organisations et les organismes gouvernementaux pour contribuer à : rendre la cacaoculture plus rentable ; autonomiser les communautés ; protéger les forêts et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers : l'appui aux COGES pour la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; l'alphabétisation fonctionnelle des mères d'élèves ; des cours de renforcement pour les élèves en difficulté ; l'organisation de journées d'excellence. C'est dans ce sens que les coopératives de cacao soutiennent les COGES. Tout ceci milite dans le cadre du développement communautaire. Quelles sont donc les actions des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo pour l'appui des COGES dans leur fonctionnement ? A cette préoccupation, l'étude vise à montrer les actions menées par les coopératives de cacao pour le soutien des COGES dans un contexte de la protection de l'enfant.

I. METHODE ET COLLECTE DE DONNEES

1. Présentation de l'espace d'étude

Le choix de la Sous-préfecture de Grabo pour mener cette étude est guidé par des raisons scientifiques. Ladite Sous-préfecture fait partie de la zone pionnière des cultures café et cacao. Elle appartient au Département de Tabou, à la Région du Sud-Ouest et au District du Bas-Sassandra, et située sur la côte du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (voir la carte n°1 ci-dessous).

Carte n°1 : Carte de la Sous-préfecture de Grabo



Source : BNETD/CCT.2012, Zou Rosine, IGT,

A l'instar du District du Bas-Sassandra et de la Région de San-Pedro, la Sous-préfecture de Grabo se distingue par la richesse de ses ressources naturelles. Avec son important réseau hydrographique, son paysage de côtes tropicales, son climat chaud et humide et son sol fertile, le territoire autorise une large gamme de productions industrielles (café, cacao, hévéa, palmier à huile...) et vivrières (riz, manioc, maïs, igname, banane plantain et légumes...). Etant dans une zone forestière, l'économie de Grabo est principalement portée par le secteur agricole. Par conséquent, l'agriculture occupe ainsi une place capitale dans l'économie de Grabo et dans la subsistance des populations locales. En effet, sur le plan des productions industrielles, l'essor des cultures dans ladite Sous-préfecture a particulièrement été porté par le développement des plantations de cacao depuis les années 80. Ainsi, l'accroissement des superficies cultivées s'est fait par contre au détriment du massif forestier qui a connu une destruction accélérée à la même période. Ceci est donc due à la migration massive qu'a connue notre zone étude.

A cet effet, le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), (1972, p. 23) écrit :

La Sous-préfecture de Grabo est composée de populations non permanentes constituées d'allochtones ivoiriens et étrangers ; de populations permanentes composées de populations rurales (autochtones et allochtones) et de populations urbaines (autochtones et allochtones). Il relève d'un effectif total de 3.461 habitants avec un taux de 100,0 % en janvier 1872.

Ainsi, selon le RGPH, (2021, p. 11) :

La population rurale permanente de la Sous-préfecture de Grabo comprend : un fond autochtone KROU et OUBI et une population allochtone (Allochtones-Autochtones ; Autres allochtones et étrangers d'implantation récente. Pour une superficie de 3,670 km², la densité rurale de la Sous-Préfecture de Grabo s'élève donc à 0,7 habitants / km². Aussi, la Sous-préfecture de Grabo compte 53 824 habitants dont 29 970 Hommes et 23 855 Femmes, soit un rapport de masculinité de 126. Le nombre de ménage est de 9 789 et la taille moyenne est de 5.5.

Par ailleurs, la Sous-préfecture de Grabo regorge des infrastructures éducatives primaires et secondaires. Ainsi, les villages de Soto et Gbapet dans ladite Sous-préfecture abritent des établissements scolaires. La présence de ces écoles va naître des populations lettrées.

2. Collecte de données

Pour atteindre l'objectif fixé par cette étude, la méthode utilisée est constituée de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de rassembler et de consulter des statistiques et travaux scientifiques relatifs à la Région de San-Pedro. Il s'agit d'une part, des documents de l'Institut National de la Statistique (INS) relatifs au recensement général de la population et de l'habitat RGPH, (2014) et d'autre part, des thèses et travaux de recherche en relation avec la Région de San-Pedro. D'autres documents ont été consultés dans les coopératives de cacao sises dans la Sous-préfecture de Grabo et au Ministère de l'agriculture dans le but d'analyser les coopératives et les actions de soutien aux COGES. L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période d'un mois (Septembre, 2025). Elle a permis d'une part, de faire des observations directes et d'autre part, des guides d'entretien auprès des personnes ressources telles que : les autorités administratives et villageoises ; les Présidents des jeunes ; les membres du Comité de gestion (le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et le Directeur) de la Coopérative de Cacao. Aussi, l'enquête de terrain a également abouti à l'administration d'un questionnaire auprès des dirigeants des établissements scolaires (les Directeurs) et des COGES (les Présidents et les Trésoriers) ; les parents d'élèves (adhérents et non adhérents de coopératives). Ces acteurs de la filière cacao et de l'éducation ont pu expliquer leur fonctionnement concernant les activités communautaires dans les localités de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) choisies. Ainsi, la coopérative COOPANOUE et ces localités ont été choisies selon une technique d'échantillon qui a deux (02) aspects à savoir le choix des villages et celui des chefs de ménages ou d'exploitation.

2.1. Choix des localités d'enquête

Le choix des localités enquêtées a été guidé d'une part, par les échanges avec les coopératives de cacao, les dirigeants d'écoles dans la Sous-préfecture de Grabo, des autorités villageoises, des membres des COGES et d'autre part, des localités tirées à partir de la base de sondage des localités du RGPH, (2021). De cette base, le choix des villages enquêtés s'est fait en deux (02) étapes :

✓ La première étape est celle de la détermination de la taille de l'échantillon qui s'est appuyée sur la formule suivante :

$$n = z^2 \times \frac{P(1-p)}{d^2}$$

n = la taille d'échantillon minimale pour chaque niveau de soin, Z =1,96 ; le fractile d'ordre $\alpha=5\%$ de la loi normale centrée réduite, p = proxy des planteurs de la Sous-Préfecture de Grabo, d = la marge d'erreur voulue. Dans ce calcul la marge d'incertitude est fixée à 10 % pour déterminer la taille optimale de l'échantillon des localités. De plus, la taille d'échantillon minimale pour les localités comprend un intervalle de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 %.

$$\text{Ainsi, } n = (1,96)^2 \times 0,05 \times (1 - 0,5) \div (0,10)^2$$

$$n = 18,24$$

✓ La deuxième étape est celle du nombre de localités rurales retenues dans ladite Sous-préfecture. Le nombre de villages retenus à ce niveau s'est réalisé selon le calcul de proportionnalité. La synthèse générale du choix des localités est dans le tableau n°1.

Tableau n°1 : Synthèse générale du choix des villages de la Sous-préfecture de Grabo

Sous-préfecture	Villages enquêtés	Nombre de parents D'élèves	Répartition échantillon des parents d'élèves (Chefs de ménage) enquêtés
Grabo	Soto	234	117
	Gbapet	584	292
Total	02	818	409

Source : DR SAN-PEDRO ASR 2016 (2)

Dans l'ensemble Sous-préfecture de Grabo, deux (02) villages ont été choisis pour l'enquête sur un total de 20 localités et 61 gros campements. Il s'agit des villages de Soto et Gbapet. Le choix de ces villages est basé sur plusieurs critères. D'abord, ces localités sont des villages communautaires ayant au moins un COGES fonctionnel, puis elles abritent des écoles de niveau qui sont inscrites sur la carte scolaire. Aussi, ces écoles appartiennent aux communautés qui travaillent avec la coopérative COOPANOUE, partenaire du Chocolatier « Mondelez ». Ces villages ont été choisis parce qu'il existe des Enseignants de l'Etat dans ces différents groupes scolaires. Par ailleurs, avec la méthode à choix raisonné et pour des résultats fiables, nous avons interviewés les 1/2 des parents d'élèves (chefs de ménage) enregistrés par localité. Au total, 409 parents d'élèves interrogés.

2.2. Le choix des individus et la constitution de l'échantillon des enquêtés

En l'absence de base de données relative à la population des parents d'élèves à laquelle s'ajoute la réticence des parents d'élèves (majoritairement dominés par les étrangers) devant permettre un recensement de ceux-ci, la constitution d'un échantillon représentatif s'est avérée impossible. Ces principaux facteurs (vide statistique et réticence des acteurs) nous ont conduit à opter pour un choix raisonné d'un échantillon à enquêter. De ce fait, nous avons interrogé 1/10^{ème} de l'effectif d'élèves dans chaque groupe scolaire de Soto et Gbapet. Le tableau n°2 fait le récapitulatif de la population enquêtée.

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif de la population des villages de Soto et Gbapet

Sous-préfecture	Villages enquêtés	Effectifs d'élèves	Elèves enquêtés
Grabo	Soto	234	23
	Gbapet	584	58
	Total	818	81

Source : Direction Groupes scolaires Soto et Gbapet, 2025

À l'analyse du tableau n°2, il ressort que 81 élèves des groupes scolaires de Soto et Gbapet ont été interrogés sur un total de 818 élèves. Le nombre de ceux-ci, diffère d'une localité à une autre. Dans le village de Soto, il existe qu'un (01) groupe scolaire et peu de coopératives de cacao. Par conséquent, peu d'élèves et parents d'élèves ont été enquêtés. Ainsi, la coopérative COOPANOUE exerçant dans cette localité a été interviewée grâce à ses actions communautaires. Par contre, Gbapet abrite deux (02) groupes scolaires et plusieurs sections de coopératives de cacao. Par En conséquence, plusieurs élèves et parents d'élèves ont été enquêtés, ainsi que la coopérative COOPANOUE qui a été soumis à un entretien.

2.3- La collecte et le traitement des données

L'admission de questionnaire, les observations, les interviews et les entretiens ont été nécessaires. Le tableur Excel 2013 a servi au traitement statistique des données. La saisie du texte et toute la mise en forme qui s'y accompagne ont été faites au travers du tableur Word 2013. Le traitement cartographique a été réalisé par le logiciel ArcGIS 10.2. L'appareil photo numérique a permis de faire des prises de vue pour illustrer cette étude. De cette méthodologie découle des résultats et discussion.

Les résultats et discussion émanent des résultats des entretiens et enquêtes de terrain réalisés auprès des personnes ressources telles que les communautés locales : les acteurs de la filière cacao (la coopérative COOPANOUE et ses adhérents) ; les acteurs des écoles et des COGES, les élèves et parents d'élèves. Ainsi, illustrés par des citations de certains auteurs, les résultats et discussion ont permis de mieux appréhender la question de « l'appui des coopératives de cacao aux COGES des villages de Soto et Gbapet à Grabo Sous-préfecture (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) ». A cet effet, la deuxième partie du document illustre bien les résultats et discussion.

II. RESULTATS ET DISCUSSION

1. Caractéristiques des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo

La région du Sud-Ouest bénéficie du projet « ARSO » dans les années 1970. En effet, l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) fut le programme principal de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire à partir des années 1970. A. M. Tano, (2012, p. 33) renchérit en disant que « l'ARSO avait pour mission, le désenclavement et le peuplement de la région et la mise en valeur des ressources. La mise en valeur du patrimoine forestier sous le double aspect de l'exploitation et de la replantation forestière a suscité la phase d'expansion de l'économie cacaoyère ». C'est à partir des années 1970-1980 que la région du Sud-Ouest a amorcé son cycle de cacao à travers d'importantes vagues migratoires en provenance des anciennes zones cacaoyères. D'ailleurs, la crise cacaoyère qui sévit depuis 1980 et les stratégies d'adaptation pour faire face aux contraintes liées à l'épuisement de la forêt, aux tensions communautaires, à la dégradation climatique et à l'instabilité des revenus, va engendrer la libéralisation de la filière cacao en 1999. En effet, les raisons relatives aux motivations de ces acteurs café-cacao à opérer dans un nouveau cadre structurel provenant d'une part de l'intérêt grandissant de l'État à libéraliser ce domaine après l'échec du Groupement à Vocation Coopérative (GVC), d'autre part de la défense des avantages communs et du renforcement des liens de convivialité entre les acteurs de la filière. La libéralisation est

donc marquée par l'abandon au principe du prix garanti aux producteurs et a favorisé l'émergence d'opérateurs privés. Cette politique a aussi conduit à l'augmentation du revenu des producteurs après une augmentation du prix mondial du cacao. Ainsi, l'essor du besoin en café et cacao pour les pays industriels et l'engouement pour une telle activité conduisent à une floraison de coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo (région du Sud-Ouest). Ainsi, force est de remarquer que ces coopératives sont disparates dans ladite Sous-préfecture. Leur localisation stratégique est due à l'abondance de la forêt qui a favorisé l'expansion de la cacaoculture. A cet effet, la coopérative COOPANOU fait partie des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo. Créé en 2013, elle se distingue des autres coopératives de la région par certains critères à savoir : sa situation géographique, sa typologie, sa taille, son mode de fonctionnement et son dynamisme spatial.

2. Typologie et localisation de la coopérative COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

La Coopérative Agricole de Nougbatchi (COOPANOU) est une entité commerciale de fèves de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo. Sa dénomination sociale est sous l'expression « Société Coopérative Simplifiée » en abrégée « SCOOPS-COOPANOU ». Ainsi, selon l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, elle est constituée entre huit (08) personnes physiques ou morales au minimum. A cet effet, la coopérative SCOOPS-COOPANOU fonctionne avec plusieurs organes tels que : le Président du Comité de Gestion (PCG), l'Assemblée Générale, le Comité de gestion, la Commission de surveillance, le Commissaire aux comptes et la Direction générale.

Ainsi, selon l'OHADA (2010, p. 33) :

Ce type de société coopérative présente clairement le caractère à la fois de nature « entreprise » et « association de personnes ». Elle exige une structuration basée sur la démocratie et peut être simple ou complexe selon la taille des activités économiques ». Leur objectif vise à collecter des fèves de cacao bord-champ vers les entrepôts des usiniers (exportateurs).

Avant tout propos, le rôle capital de la coopérative COOPANOU est l'approvisionnement des usines exportatrices de fèves de cacao. La coopérative COOPANOU est une grande coopérative qui regorge environ 904 adhérents (producteurs). Elle s'est installée de manière stratégique dans la Sous-préfecture de Grabo. En effet, le choix de cette localité se justifie du fait que ladite Sous-préfecture regorge un important couvert forestier favorable à la cacaoculture et est marquée par de vastes plantations cacaoyères. Ces atouts écologiques ont permis à la coopérative COOPANOU de siéger à Grabo (ville) avec un magasin principal de stockage des

fèves de cacao avec une capacité de 40 tonnes et deux (02) magasins secondaires situés à Grabo et Olodio de capacités respectives : 35 et 40 tonnes. Par ailleurs, la coopérative a des sections dans certains villages de Grabo tels que : Sioulo, Deblablai, Nougbatchi, Soto et Gbapet. Par ailleurs, dans le cadre de la commercialisation des fèves de cacao, la coopérative COOPANOU possède un certificat « Rainforest Alliance (RA) » et aussi, elle est inscrite dans le projet interne de durabilité « Cocolife » initié par son partenaire « Mondelez » (Chocolatier). Dans la ville de San-Pedro, la coopérative COOPANOU a pour partenaire commercial « ZAMACOM » (exportateur). Son dynamisme lui confère un client potentiel. Chaque campagne cacaoyère, elle commercialise plus de 1500 kilogrammes de fèves de cacao soit, 1 tonne 500 kg. C'est l'exemple pour la campagne 2024-2025, où celle-ci a vendue environ 1350 kilogrammes, soit, 1 tonne 350 kg de fèves de cacao. Par ailleurs, le dynamisme de cette coopérative est aussi remarquable dans ses actions communautaires. A cet effet, pour l'année académique 2024-2025, la coopérative COOPANOU a soutenu les COGES de Soto et Gbapet à travers des dons de kits scolaires dans les classes de CP1 au CM2. Cette action a marqué les communautés villageoises, d'où, 98% de parents d'élèves enquêtés ainsi que tous les élèves (81) récompensés ont été satisfaits des actions menées par ladite coopérative. Les Chefs des villages, les jeunes, les Directeurs des écoles et les Dirigeants des COGES ont aussi exprimés leurs joies à l'endroit de la coopérative COOPANOU. A cet effet, ceux-ci ont encore sollicités le soutien de celle-ci.

3. Activités de la Coopérative COOPANOU et soutien aux COGES de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo)

La coopérative COOPANOU ayant le certificat « Rainforest Alliance (RA) », celle-ci fait partie du projet de durabilité « Cocolife » qui lui permet de commercialiser ses produits. Cependant, elle n'exclut pas le volet social tel que la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires, etc. dans son plan d'activité. Tout ceci dans le cadre du développement local.

3.1. Activités de la Coopérative SCOOPS-COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

Le système de commercialisation de la coopérative COOPANOU est la collecte et le transport des fèves de cacao depuis les bassins de production vers les magasins de stockage et les usines d'exportation dans la ville de San-Pedro. Ainsi, son dynamisme lui attribue une coopérative crédible. Cette crédibilité va lui permettre de travailler avec plusieurs partenaires tels que ZAMACOM, SITAPA, TRANSCAO. Tout ceci lui permet d'obtenir des financements de la part de ses partenaires (ZAMACOM, MONDELEZ) ou des établissements financiers (ADVANS CÔTE D'IVOIRE, ACCES CREDIT). Ces financements vont ainsi permettre à la

coopérative COOPANOU de travailler et aussi de réaliser des actions communautaires telles que : l'accompagnement aux COGES de Soto et Gbapet dans leurs différents projets. A cet effet, les membres du Comité de gestion, les adhérents de ladite coopérative, les communautés administratives et villageoises ainsi que les Responsables des COGES expriment leur joie vis-à-vis de la coopérative. Ainsi, 85% des enquêtés sont satisfaits. C'est le cas du village de Gbapet où les communautés villageoises étant satisfaites des actions de la coopérative COOPANOU, souhaiteraient adhérer à la coopérative. La planche n°1 illustre bien les activités de la coopérative COOPANOU qui lui permet de mener des œuvres sociales dans ses différents sections. (Voir planche-photos n°1 ; 2 ; 3 et 4 ci-dessous).

Planche-photos n°01 : Des activités de la coopérative SCOOPS-COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo



Source : Zou Rosine, Août, 2025

Ces photos n°1 ; 2 ; 3 et 4 montrent les activités commerciales de la coopérative COOPANOU durant les campagnes cacaoyères. C'est donc à travers son fonctionnement et son dynamisme, son certificat « Rainforest Alliance (RA) » et son projet de durabilité « Cocalife », qu'elle réalise des actions communautaires.

3.2- Actions communautaires de la coopérative COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

La coopérative COOPANOU faisant partie du projet Cocolife initié par « Mondelez », celle-ci réalise des actions communautaires dans ses différentes zones d'activité telles que : la réhabilitation ou la construction d'infrastructures éducatives, sanitaires, des pompes hydrauliques villageoises, des dons d'équipements pour les travaux champêtres (intrants, produits phytosanitaires, pépinières de cacaoyers, bottes, machettes...). La planche-photos n°2 illustre bien ceci à travers les photos n°5 ; 6 ; 7 et 8.

Planche-photos n°02 : Dons d'une pompe hydraulique villageoise ; de kits scolaires des pépinières de cacaoyers et d'atomiseurs à Grabo



Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°5 ; 6 ; 7 et 8 ci-dessus, montrent la réhabilitation d'une pompe hydraulique villageoise, des dons de kits scolaires, de pépinières de cacao et d'atomiseurs offerts par la coopérative COOPANOU. Tout ceci montre que la coopérative contribue véritablement au développement local pour le bien-être de la population rurale. Hormis ce qui précède, la coopérative COOPANOU s'investit aussi dans la qualité de l'éducation des enfants et dans

l'autonomisation des femmes. A cet effet, dans le cadre de la protection de l'enfant, force est de remarquer le soutien de la coopérative COOPANOUE aux COGES des groupes scolaires des villages de Soto et Gbapet dans leurs activités.

4. Activités COGES et actions menées par la coopérative COOPANOUE pour l'appui aux COGES des villages de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo

4.1- Les activités COGES des villages de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo

L'une des Objectifs de Développement Durable (ODD) est d'assurer une éducation de qualité pour tous à l'horizon 2030. C'est dans cette même optique que le Ministère de l'éducation nationale va optimiser le fonctionnement des COGES afin d'élaborer des plans d'amélioration des écoles de meilleures qualités en améliorant ainsi, de manière mesurable la qualité de l'éducation. Au regard de ce qui précède, cette politique va engendrer le bon fonctionnement des COGES dans la Sous-préfecture de Grabo. De ce fait, les communautés administratives et villageoises, la coopérative COOPANOUE, les Dirigeants des écoles, les élèves et les parents d'élèves des villages de Soto et Gbapet vont apprécier le travail des COGES dans leurs communautés. Car, ceux-ci ont participé à l'amélioration du rendement scolaire des élèves ; à la qualité de l'éducation et aussi à l'épanouissement de leurs enfants. Par ailleurs, 85% des personnes enquêtées témoignent des avantages de la présence des COGES dans le système éducatif. En effet, en dehors de l'amélioration de la qualité de l'école, leur activité renforce les liens entre les communautés, car l'école est aussi le lieu de brassage ethnique. C'est dans ce sens qu'Antoine MIAN, (2012, p. 7) dit que : « les COGES travaillent pour l'amélioration du rendement scolaire, la mobilisation des ressources (matérielles et financières), la gestion des équipements, l'entretien des locaux et l'intégration de l'école dans son environnement ». En effet, pour Antoine MIAN, (2012, p. 9), il s'agit :

d'améliorer les capacités de gestion et de gouvernance des COGES ; former et outiller les acteurs de l'éducation des communautés ciblées ; impliquer les parents et les communautés dans l'amélioration du rendement scolaire des élèves. Les COGES en général ont pour mission, la planification : élaboration du Plan d'Action Communautaire (PACC) pour l'année scolaire ; Le rendement scolaire : mise en place d'activités de soutien, d'activités artistiques et physiques (football, théâtre, etc.) pour améliorer les apprentissages ; La gestion des ressources : recherche de subventions, mobilisation des fonds, gestion des finances et du matériel scolaire (achat de tables-bancs, manuels) ; Les infrastructures : financement de constructions (classes en dur) et de réparations ; La promotion de l'école : renforcement des liens avec la communauté pour assurer transparence et redevabilité.

C'est dans cette politique d'amélioration du système éducatif que le Ministère de l'éducation nationale direction de l'enseignement élémentaire, République du Sénégal, un Peuple - un But - une Foi, (2012, p. 3) soutient que « le Comité de Gestion d'Ecole (CGE) est l'organe clé de

gestion de l'école. C'est une organisation ayant pour objectif d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation à travers la participation de la communauté, des collectivités locales et des autres partenaires ». Au total, les COGES permettent l'implication des communautés à la gestion participative de l'école. En effet, JICA, (2023, p. 2) partage l'idée et élargit ceci en disant que :

La gestion participative est un mode de gestion permettant d'utiliser pleinement le potentiel de créativité de l'ensemble de ces acteurs interagissant autour de l'école. Il s'agit en d'autres termes de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer ensemble avec l'implication de tous, les activités d'amélioration de l'école et des résultats scolaires.

En somme, les COGES sont créés pour accompagner le Ministère de l'éducation nationale, à une meilleure gestion de l'école. Jonathan Dupain (2021, p. 4) dans sa revue de la littérature qui porte sur le rôle des comités de gestion des établissements scolaires (COGES) en Afrique subsaharienne et complétée par une enquête menée auprès des fédérations d'associations de parents d'élèves, il s'intéresse « aux principaux défis rencontrés pour permettre au COGES de favoriser une gestion plus transparente et redevable au niveau des écoles ». C'est dans ce sens qu'au regard de ce qui précède, les COGES des groupes scolaires de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) élaborent des Plans d'Action Communautaire (PACC) et des bilans. Ces programmes traduisent les besoins exprimés par les communautés et proposent ainsi des interventions concrètes, adaptées aux spécificités et aux capacités de chaque communauté. Pour l'année académique 2024-2025, les COGES de Soto et Gbapet ont été subventionnés par « Cocalife programme 2025 » initié par « Mondelez » (Chocolatier) dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR). De ce fait, ces COGES ont mis en place l'alphabétisation fonctionnelle des mères d'élèves et aussi l'organisation des cours de soutien aux élèves en difficultés. A cet effet, chaque COGES a reçu une allocation de 150.000 FCFA de la part de l'ONG, « JSI/World Education » pour l'organisation et la réussite de la journée. Ceci renforce ainsi leur rôle dans la promotion de l'excellence scolaire et l'encouragement de l'engagement des élèves (WORLD EDUCATION - A DIVISION OF JSI, 2025 : Rapport d'état d'avancement du Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES, 2025, p. 7). Concernant les cours d'alphabétisation, le tableau n°03 ci-dessous illustre bien ceci.

Tableau n°03 : Tableau récapitulatif des cours d’alphabétisation des parents d’élèves des villages Soto et Gbapet

Communautés	Femmes	Hommes
Soto	21	09
Gbapet	30	00
Total	51	09

Source : Direction, Groupes scolaires Soto et Gbapet, 2025

Le tableau n°03 ci-dessus montre l’effectif des parents d’élèves hommes et femmes bénéficiaires des cours d’alphabétisation dans les villages de Soto et Gbapet. Au total, le village de Soto totalise 30 parents d’élèves dont 21 femmes et 09 hommes. Pour le village de Gbapet, les bénéficiaires des cours d’alphabétisation sont au nombre de 30 parents, dont 30 femmes et zéro (0) homme totalisent. Ceci favoriserait une meilleure implication des familles dans le suivi éducatif de leurs enfants. Aussi, les COGES ont mis en place des cours de renforcement pour aider les élèves en difficulté à améliorer leurs performances. De ce fait, les Groupes scolaires Gbapet A et B ont enregistré 134 élèves. De même, le groupe Soto a aussi enregistré 71 élèves. En tout, 205 élèves des communautés de Soto et Gbapet ont bénéficié des cours de renforcement. Les photos n°9 ; 10 ; 11 et 12 de la planche-photos n°03 ci-dessous illustrent bien ceci.

Planche-photos n°03 : Photos n°9, 10, 11 et 12 montrant les bénéficiaires des cours d’alphabétisation et de renforcement des villages de Gbapet et Soto organisés par les COGES



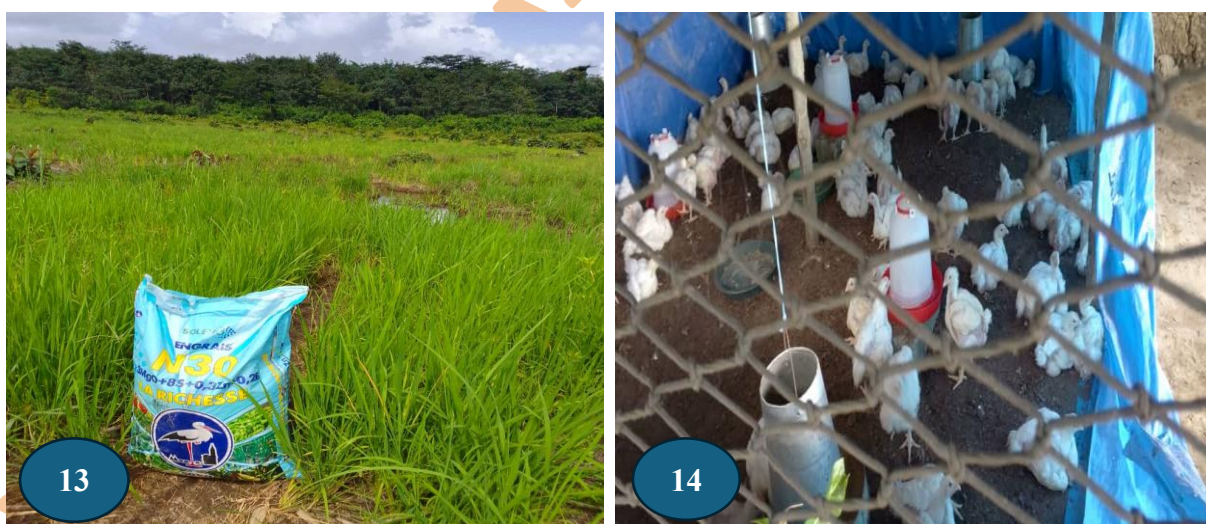


Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°9 ; 10 ; 11 et 12 de la planche n°3 montrent les bénéficiaires pour les cours d’alphabétisation et de renforcement organisés par les COGES des écoles de Soto et de Gbapet A et B, ainsi que les Enseignants. Tout ceci détermine le rôle et la compétence des COGES. De ce fait, ces cours d’alphabétisation des parents d’élèves et de renforcement des élèves dont le niveau est bas sont aux mains des jeunes de ces différentes localités. Les prestations de ceux-ci sont rémunérées par les COGES soutenue par l’ONG « JSI/World Education ». Ainsi, les alphabétiseurs villageois : titulaire et adjoint de Soto sont respectivement rémunérés d’un montant de 45000 et 35000 FCFA. Aussi, les alphabétiseurs villageois : titulaire et adjoint de Gbapet perçoivent respectivement des salaires de 45000 et 35000 FCFA. En ce qui concerne les Activités Génératrices de Revenus (AGR), les COGES des communautés de Soto et Gbapet ont aussi bénéficié d’un appui financier de 600 000 FCFA par l’ONG « JSI/World Education ». Cet appui vise à renforcer l’autonomie financière des COGES à travers le développement d’AGR durable permettant de soutenir le financement de leur Plan d’Action Communautaire (PACC). A cet effet, les activités génératrices de revenus retenues pour cette année dans les différents COGES sont remarquables. Ainsi, le COGES du groupe scolaire du village de Soto, a réalisé comme activité génératrice de revenu : est un champ de riz d’un (01) hectare, puis le COGES des groupes scolaires de Gbapet a bénéficié de la mise en place d’une ferme de 150 têtes de poussin. Cependant, il faut dire que tous ces projets sont aussi soutenus par la coopérative COOPANOUE de la Sous-préfecture de Grabo (World Education Inc. – Côte d’Ivoire a Division of JSI, 2025, p. 5). Au total, les activités menées par les COGES ont contribué au développement communautaire. Par conséquent, les cours de renforcement pour améliorer les élèves en difficulté et les cours d’alphabétisation des femmes ont permis de relever le niveau et la qualité de l’éducation. A cet effet, les acteurs et les bénéficiaires de ce projet sont satisfaits. C’est le cas de ces Alphabétiseurs interrogés qui témoignent que les cours de

renforcement et d'alphabétisation leur permet d'une part, d'être autonomes financièrement et d'autre part de s'améliorer dans l'enseignement. Pour ces Enseignants, les COGES participent à l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Aussi, les élèves en difficulté et leurs parents sont heureux de ce projet des COGES, car ces cours de renforcement leur permet de s'améliorer et de relever leur niveau. De même pour les femmes apprenantes, celles-ci expriment leurs joies à l'endroit des COGES. Les cours d'alphabétisation leur donne une valeur ajoutée, car elles savent désormais lire et écrire. Ceci leur permet d'être autonome. De tout ce qui précède, il faut dire que les activités des COGES sont bénéfiques aux communautés villageoises, d'où la majorité (95%) des personnes interrogées approuvent la politique d'implantation de Comité de gestion scolaire (COGES) par le Ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, les projets de champ de riz à Soto et la ferme de 150 têtes de poussin à Gbapet réalisés par les COGES seront profitables aux communautés. Ces projets vont leur procurer des revenus et aussi celles-ci seront autonomes. Ainsi, 85% des enquêtés (femmes et hommes) témoignent des avantages de ces projets. Ainsi, les femmes de Soto ont témoigné que ce projet a suscité la création de leur groupement dénommé « Entraide ». La planche-photos n°04 ci-dessous illustre bien ceci à travers les photos n°13 et 14.

Planche-photos n°04 : Photos n°13 & 14 montrant les projets de champ de riz et ferme de poussins à Soto de riz à Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture Grabo



Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°13 et 14 de la planche-photos n°04 montrent un champ de riz et une ferme de poussins dans les villages de Soto et Gbapet. Ces projets sont réalisés par les COGES soutenus par l'ONG « JSI/World Education ». Tout ceci détermine, le dynamisme des COGES et leur contribution au développement local. Cependant, malgré le fonctionnement des COGES, ils connaissent parfois, des limites dues au manque de soutiens physique et financiers. C'est ce qui

pense JICA, (2023, p. 3) qui révèle les difficultés du COGES dans la mise en œuvre de la gestion participative de l'école. Face à cette situation, les COGES sont souvent assistés par des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou des coopératives agricoles. C'est l'exemple de la Société Coopérative Agricole de de Nougbatchi (SCOOPS COOPANOU) dans la Sous-préfecture de Grabo (Région de San-Pedro). Celle-ci soutient les COGES de sa zone d'activité dans leurs tâches.

4.2- L'appui de la coopérative COOPANOU aux COGES des villages de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo)

La coopérative dénommée « SCOOPS-COOPANOU » créé en 2013 dans la région de San-Pedro a pour activité principale, la commercialisation des fèves de cacao afin de défendre les intérêts de ces producteurs. Ainsi, son dynamisme dans la filière café-cacao a permis l'augmentation des revenus des planteurs et l'amélioration de leur condition de vie. D'ailleurs, le bien-être des populations rurales concerne le volet social qui est aussi, l'éducation en milieu scolaire. A cet effet, pour mieux appréhender les activités coopératives, il convient de définir la notion de coopérative.

C'est ainsi que Sakina et Slimane, (2014) cité par C. D. Koffi, (2021, p. 32) affirment que :

La coopérative est une forme d'organisation regroupant des objectifs sociaux et économiques dotée d'un esprit entrepreneurial, tout en tenant compte des contraintes sociales des membres adhérents. En effet, les coopératives jouent un rôle important dans le milieu rural pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Elles contribuent au développement économique marqué par un intérêt particulier à l'aspect social. L'aspect social concerne la réalisation d'infrastructures socio-économiques (construction d'écoles, de dispensaires, de logements, etc.) pour le bien-être des communautés.

Le but poursuivi donc par la coopérative COOPANOU, est de mettre en place des projets sociaux pour faciliter la mise en œuvre des activités d'amélioration de la qualité de l'éducation à travers le renforcement des COGES au sein des communautés de Soto et Gbapet (Sous-Préfecture de Grabo). C'est dans ce même élan que G. Tchami (2004, p. 19) et C. C. Gnimadi (2019, p. 133) renchérisent sur les visions et buts des coopératives. « Pour eux, plusieurs valeurs fondent la vie des coopératives. Ces valeurs sont l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité et une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme ». Dans le cas de la coopérative COOPANOU, ses actions d'appui aux COGES sont soutenues et sous-subsventionnées par le client « Mondelez » pour couvrir les coûts initiaux de démarrage de l'activité de mis en place de l'AGR par les COGES. En effet, selon le rapport de l'ONG « JSI/World Education » (2025, p. 5), l'objectif de Mondelez à travers le projet « Cocolife » est de mettre en œuvre des

partenariats avec les organisations gouvernementaux pour contribuer à rendre la culture du cacao plus rentable, à autonomiser les communautés, à protéger les forêts et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers : le renforcement des capacités des acteurs étatiques régionaux et communautaires des Comités de Gestion Scolaire (COGES) ; l'appui aux COGES pour la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; l'alphabétisation fonctionnelle des mères d'élèves ; l'organisation des cours de soutien pour les élèves en difficultés et l'organisation de journées d'analyse scolaire et de récompenses des meilleurs élèves. A cet effet, la coopérative SCOOPS-COOPANOU ayant pour partenaire (client) « Mondelez », celle-ci est inscrite dans le programme de durabilité nommé « Cocoalife » initié par Mondelez. Dans ce programme, la coopérative a réalisé plusieurs projets sociaux tels que les actions communautés (construction de pompes hydrauliques villageoises, soutien aux groupements villageois, etc.). C'est dans ce sens qu'elle apporte son soutien aux COGES des groupes scolaires de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo dans leurs activités telles que l'alphabétisation des parents d'élèves, les cours de renforcement des élèves à faible niveau. Pour l'année 2025, les COGES ont mis en place les activités génératrices de revenus telles qu'une ferme d'élevage de poussins et un champ de riz, puis organiser une journée d'excellence pour récompenser les meilleurs élèves. A cet effet, les COGES décident de récompenser les cinq (05) meilleurs élèves de chaque classe (CP1 au CM2). Pour ce faire, ceux-ci sont soutenus par l'ONG « JSI/World Education » et la coopérative SCOOPS-COOPANOU. A cet effet, l'ONG a pris en compte les deux (02) premiers élèves puis la coopérative a récompensé les trois (03) premiers élèves de chaque classe pour l'année académique 2024-2025. En tout, l'ONG « JSI/World Education » a récompensé 36 élèves dont 12 élèves à Soto et 24 élèves à Gbapet (WORLD EDUCATION - A DIVISION OF JSI, 2025 : Rapport d'état d'avancement du Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES, 2025, p. 5). Quant à la coopérative SCOOPS-COOPANOU, elle a récompensé 54 meilleurs élèves dont 18 à Soto et 36 à Gbapet. Les 81 élèves des Groupes scolaires de Soto et Gbapet, bénéficiaires des kits scolaires lors de la journée de l'excellence organisée par les COGES et la coopérative COOPANOU ainsi que 98% des parents d'élèves ont été satisfaits. Ceux-ci témoignent de l'importance des COGES et de ladite coopérative dans leurs communautés. Les tableaux n°04 ; 05 et 06 ci-dessous illustrent bien ceci.

Tableau n°04 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Soto récompensés par l'ONG JSI/ WORLD EDUCATION et SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	44	02	03	05
CP2	44	02	03	05
CE1	33	02	03	05
CE2	39	02	03	05
CM1	41	02	03	05
CM2	33	02	03	05
TOTAL	234	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Tableau n°05 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Gbapet récompensés par l'ONG JSI/ WORLD EDUCATION et SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	66	02	03	05
CP2	45	02	03	05
CE1	54	02	03	05
CE2	53	02	03	05
CM1	44	02	03	05
CM2	22	02	03	05
TOTAL	284	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Tableau n°6 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Gbapet B récompensés par l'ONG JSI/ SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	65	02	03	05
CP2	50	02	03	05
CE1	68	02	03	05
CE2	36	02	03	05
CM1	44	02	03	05
CM2	37	02	03	05
TOTAL	300	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Au total, les tableaux n°04 ; 05 et 06 ci-dessus, montrent que 90 élèves ont été récompensé pour cette année académique 2024-2025 lors des journées d'excellence organisée par les COGES. Les photos n°15 et 16 de la planche n°5 ci-dessous illustrent tout ceci.

Planche-photos n°05 : Photos 15 & 16 montrant des dons de kits scolaires aux meilleurs élèves de Soto et Gbapet par l'ONG JSI/World Education et la coopérative COOPANOU



Source : Zou Rosine, Août, 2025

La planche n°5 constituée des photos n°15 et 16 ci-dessus, montre des dons de kits scolaires aux meilleurs élèves des villages de Soto et Gbapet offerts par l'ONG JSI/World Education et la coopérative SCOOPS-COOPANOU à l'occasion de la journée d'excellence organisée par les COGES de Soto et Gbapet. Tout ceci montre la contribution de la coopérative COOPANOU dans la réussite des enfants scolarisés.

Conclusion

Pour le bon fonctionnement du système éducatif ivoirien, le gouvernement a mis en place un Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES). Ceci va permettre l'implication de tous. Autrement dit, le dialogue entre les parents, les élèves, les enseignants et la communauté va engendrer l'amélioration du rendement scolaire des élèves et la qualité de l'éducation. A l'instar de ce qui précède, le bon fonctionnement des COGES est l'action conjuguée de l'Etat et aussi des organisations non gouvernementales. C'est dans ce contexte que l'étude relative à l'appui des coopératives de cacao aux COGES des villages de Soto et Gbapet à Grabo Sous-préfecture (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) est d'une importance capitale. Cette étude a donc montré que les coopératives de cacao dans ladite région soutiennent les activités COGES. A cet

effet, la Coopérative Agricole de Nougbatchi (COOPANOU) est une référence remarquable dans la stratégie de subvention des COGES. Force est de constater que cette coopérative dans ses œuvres sociales n'exclut donc pas le volet éducation des enfants. En effet, ladite coopérative participe à l'amélioration du rendement scolaire avec la distribution de kits scolaires lors de la journée de l'excellence organisée par les COGES. Aussi, grâce à sa crédibilité vis-à-vis de son partenaire (Mondelez), les COGES de Soto et Gbapet ont bénéficiés de kits scolaires de la part de « l'ONG JSI/World Education » qui aussi subventionnée leurs projets de riziculture et d'élevage de poussins respectivement dans les villages de Soto et Gbapet. Par ailleurs, la coopérative COOPANOU et l'ONG « JSI/World Education » ont subventionnées aussi les cours de renforcement et d'alphabétisation pour les élèves en difficulté et les femmes organisés par les COGES. A cet effet, toutes les personnes bénéficiaires de ces projets expriment leur joie et leur reconnaissance à l'endroit de ladite coopérative et les COGES. Pour ces communautés, ceci est une valeur ajoutée dans leur vie. C'est ainsi que l'ensemble des élèves (81 élèves) récompensés affirment que ces actions sont bénéfiques pour eux. De même les parents d'élèves, les chefs des villages, les Présidents des jeunes, les dirigeants des écoles, etc. ont témoigné leur reconnaissance à l'endroit de la coopérative COOPANOU et les COGES. Pour eux, ces actions sont profitables à la communauté dans le cadre de l'amélioration du rendement scolaire et aussi de la qualité de l'éducation. Ainsi, 40% des élèves en difficulté souhaitent être aussi excellents afin de bénéficier des kits scolaires. Aussi, les Enseignants de ces cours de renforcement et d'alphabétisation félicitent l'initiative de la coopérative et des COGES, car ceux-ci participent à l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Ces jeunes passionnés de dispenser ces cours affirment que ces enseignements ont permis de relever leur niveau intellectuel. Par ailleurs, les projets de riziculture et d'élevage de poussins ont créés des emplois et aussi l'autonomisation financière chez certaines personnes. Ainsi, 35% des enquêtés témoignent leur indépendance financière et leur épanouissement grâce à la coopérative et aux COGES. Par ailleurs, ces projets ont motivé certaines femmes rurales à réalisation de cultures vivrières en sollicitant de l'aide à la coopérative. Au total, la coopérative COOPANOU a favorisé à : l'amélioration du rendement scolaire ; la qualité de l'éducation et l'autonomisation du monde rural en vue de lutter contre la pauvreté dans la Sous-préfecture de Grabo. Et par conséquent, l'appui de la coopérative COOPANOU aux activités COGES serait une aubaine de développement durable en respectant les volets : sociaux, économiques et environnementaux à travers les normes de certification internationale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD), 1972, *Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), centre de petit Bassam, Sciences humaine*, Abidan - Côte d'Ivoire, ORSTOM, Comité technique 1972, 93 p.
- DUPAIN Jonathan, 2021, *Gouvernement ouvert dans l'éducation : les comités de gestion scolaire en Afrique subsaharienne*, Association fédérative des consultants et experts de la coopération internationale (AFECTI), UNESCO 2021, Étude pour le projet de recherche de l'IPE-UNESCO « Gouvernement ouvert dans l'éducation : retours d'expérience », Institut international de planification de l'éducation 7-9, rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris, France, 76 p.
- GNIMADI Codjo Clément, 2019, « Rôle des coopératives de producteurs d'ananas dans la réduction de la pauvreté dans la commune d'Allada au sud du Bénin », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°7, p. 133-147.
- KOFFI Djédjé Christian, 2021, « L'influence des compétences des directeurs sur la satisfaction des parties prenantes : cas des sociétés coopératives de café-cacao en Côte d'Ivoire », In *Revue Internationale de Gestion et d'Économie (RIGE)*, série A Gestion, n°10, Vol 8, p. 32-60.
- MIAN Bi Sehi Antoine, 2012, « décret portant attribution, organisation et fonctionnement des COGES », décret n°2012-488 du 7 juin 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des comités de gestion des établissements scolaires publics, en abrégé COGES, Abidjan, Alassane OUATTARA, Article, p. 7-14.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, République du Sénégal, un Peuple - un But - une Foi, 2012, *Modèle de Comité de Gestion d'Ecole (CGE) fonctionnel*, Projet d'amélioration de l'environnement scolaire - phase II (PAES2), 2012, 14 p.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DE BASE, 1999, *Innovations réussies dans le système éducatif ivoirien, Système de prêt de manuels scolaires, Immatriculation des élèves, Ecoles témoins*, Octobre 1999, République de Côte d'Ivoire, 60 p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE, AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA), 2023, *Projet de Développement des Ressources Humaines pour le Renforcement de l'Administration Locale dans les Zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire Phase 2*, Manuel 2, PCN-CI, Guide des COGES pour la gestion participative de l'école, Equipe du projet PCN-CI 2, DAPS-COGES, l'ECOLE, Propriété de la Communauté, 62 p.
- OHADA, 2010, « Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives », Journal officiel (J.O), Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), adopté à Lomé, le 15 décembre 2010 et publié au J.O. OHADA, 15ème année, n°23 du 15 février 2011, 94 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), 2023, *l'enseignement et la profession enseignante dans le monde numérique – Côte d'Ivoire*, document d'information, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Docteur Simon Barussaud, Stéphane Reuse et Docteur Franck Dago, 2023, Première édition 2023, 86 p.

- RGPH, 2021, *Résultats globaux définitifs, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021*, Institut Nationale des Statistiques (INS), République de Côte d'Ivoire, Agence Nationale de la Statistique (Anstat), Ministère de l'Economie du Plan et du Développement (MEPD), 37 p.
- RGPH, 2014, *Recensement générale de la population et de l'Habitat de Côte d'Ivoire (résultats globaux)*. Institut nationale de statistique de Côte d'Ivoire, 26 p.
- SAKINA El Ouafy et SLIMANE Ed-Dafali, 2014, « Financement des coopératives agricoles marocaines, structure et performance », Laboratoire de Recherche en Entrepreneuriat, Finance et Audit (LaREFA), Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, Université Ibn Zohr, Agadir - Maroc, European Scientific Journal October 2014 edition vol.10, n°28 ISSN : 1857 - 7881 (Print) e - ISSN 1857 - 7431, p. 4-16, <https://eujournal.org/european-scientific-journal-october-2014-edition>, consulté le 20 octobre 2025.
- TANO ASSI Maxime, 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la Sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien*, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Toulouse 2, Université Toulouse 2, 263 p.
- TCHAMI Guy, 2004, *Manuel, sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Service des Coopératives, Bureau International du Travail, Genève, Copyright © Organisation Internationale du Travail 2004, Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse, 139 p.
- TCHAMI Guy, 2006, *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Copyright © Organisation Internationale du Travail 2004, Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse, 131 p.
- WORLD EDUCATION INC. – CÔTE D'IVOIRE A DIVISION OF JSI, 2025, *Lettre Sous-Subvention n°30552 – 01, Coopérative SCOOPS-COOPANOUE*, 6 p.
- WORLD EDUCATION, 2025, *Rapport d'état d'avancement du projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES*, période de Mai à Septembre 2025, ONG : JSI/ WORLD EDUCATION, 11 p.